Prochoix-FLH: fonds de lutte contre l'homophobie / Prochoix.

Contributors

Prochoix-FLH (Campaign)

Publication/Creation

[approximately 2000?]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/ppcj44xd

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



CroChoix-FLH Fonds de lutte contre l'homophobie

l y a maintenant, trois mois, ProChoix-Paris a créé le Fonds de lutte contre l'homophobie. Grâce à une équipe d'avocats motivés mais surtout grâce à l'argent récolté, nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour porter plainte contre ceux qui, individu, groupe ou journal, incitent à la haine homophobe. Le but ? Faire évoluer la législation. A ce jour, les tribunaux condamnent pour incitation à la haine raciste ou antisémite mais ignorent -et donc légitiment— l'incitation à la haine homophobe. De deux choses l'une : soit nous gagnons nos procès (et donc nous faisons évoluer la jurisprudence vers une criminalisation de l'incitation à la haine homophobe!), soit nous perdons. Auguel cas, nous pourrons dénoncer, preuves à l'appui, ce vide juridique grâce auquel ces appels à la haine se multiplient en toute impunité!

Nous réfléchissons d'ores et déjà avec nos

partenaires associatifs et une équipe de juristes sur quels fondements juridiques nous appuyer (loi Gayssot, loi de 1972 ? Autre chose ?) pour demander une loi contre l'incitation à la haine homophobe.

Il ne manque que le nerf de la guerre ! De l'argent pour financer les frais de justice (une affaire coûte environ 10 000 F). Cela ne dépend donc que de vous ! Soutenez le Fonds de lutte contre l'homophobie et envoyez vos dons à ProChoix-FLH" Grâce aux premiers milliers de francs récoltés, notre première affaire est d'ores et déjà en cours (voir cicontre) ! Bien d'autres cas d'incitation à la haine nous parviennent mais nous manquons d'argent pour pouvoir les poursuivre.

Aidez-nous à faire reculer la haine! Aideznous à criminaliser l'incitation à la haine homophobe en envoyant sans plus tarder vos dons au Fonds de lutte contre l'homophobie.

aidez-nous à lutter contre l'homophobie

je voudrais faire un don de : ____ au Fonds de lutte contre l'homophobie

(chèque à l'ordre de Prochoix-FLH)

Nom et prénom :	
Adresse:	
Code postal:	
Ville :	Pays:

A renvoyer à ProChoix (01 43 73 35 25) : 177 av Ledru Rollin 75011 Paris

Action n° 1 le Centre gai et lesbien poursuit *Présent*

Le 16 mars 99, le journal Présent (proche du FN, tendance catholique traditionaliste) publiait un dessin particulièrement ignoble. Etalée en première page, une caricature d'un couple d'hommes les montrait entrain de tendre les bras à un petit garçon avec pour dialogue : "Viens mon petit, nous allons t'accueillir... à draps ouverts". L'assimilation de l'homosexualité à de la pédophilie est un sport très pratiqué par ce journal également habitué à déraper contre les arabes ou les juifs. Présent a plusieurs fois été condamné pour incitation à la haine raciste et antisémite. Mais jamais pour homophobie. Cette fois pourtant, ProChoix-FLH a décidé d'alerter une association homosexuelle représentative, et donc succeptible d'être la meilleure partie civile possible : le Centre gai et lesbien de Paris. Sur nos conseils, grâce à nos premiers fonds et en collaboration avec l'avocate du Fonds de lutte, le Centre gai et lesbien a pu porter plainte pour diffamation en juin dernier. Une première qui n'a pas fini de faire enrager Présent... Il n'est jamais agréable de se

faire réveiller par un huissier, surtout par des gens qui n'ont aucun droit. Furieux, le journal a étalé sa colère à la une de son numéro du 17 juin. Un article entier y est consacré à la plainte du CGL sous le titre : "Pour imposer le PaCS". En illustration, un autre dessin montre deux hommes faisant semblant de s'interroger sur le mal qu'il y a à confondre "homosexuel et pédophile". "Ben quoi, c'est comme si on confondait 'anormal' et 'pervers "?" explique l'un d'eux. Bien sûr, le Centre gai et lesbien s'est fait un plaisir de porter plainte à nouveau, avec d'autant plus de joie que cette fois il y est personnellement nommé ! Rendez-vous le 26 novembre pour un procès historique!

- Coût de l'opération : au 1er août 8 000F soit 2 000F d'huissiers + 6 000F d'avocats + 8 000 sup. pour la 2ème plainte, soit 16 000 F au total. (il reste 12 000F à trouver)
- **Procès** : audience l**£ 26 NOVEMBRE** après midi, à la XVIIème chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris (entrée libre)

Action n°2 Le sénateur Hamel

Le 30 juin dernier, au moment où le texte du PaCS repassait en seconde lecture au Sénat, le sénateur Hamel a proposé de rebaptiser le PACS : "Pratique de contamination sidaique". Choqué (on le comprend !), Christophe Girard, directeur de publication du magazine Têtu et sympathisant de Prochoix-Paris (entre autres) a aussitôt écrit une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy ainsi qu'aux représentants du RPR pour leur faire part de son émotion. Quelques jours plus tard, un collectif de députés de droite condamnaient les propose du sénateur Hamel. Autant dire que la menace d'outing d'Act-Up a

servi de leçon. Il n'en reste pas moins que les propos de monsieur Hamel sont insupportables, et qu'ils mériteraient qu'on les poursuive. Problème : comme tout sénateur ou député à l'intérieur d'un hémicycle, l'homme est protégé par son immunité parlementaire. C'est pourquoi, dès la rentrée, le FLH a demandé aux sénateurs de lever cette immunité. Vous pouvez participer à la campagne en envoyant vous aussi une lettre (ou l'affiche en page 4) au sénateur de votre région pour lui demander la levée de l'immunité sénatoriale de M. Hamel.

Action n°3

Une machine de jeux

Tous les ans une fête foraine a lieu à Strasbourg. Au détour d'une allée, deux étudiants ont remarqué deux machines de jeux bien étranges. On place ses mains sur l'appareil et des lumières s'allument pour donner le verdict. La première, censée donner la température d'un couple. propose différents résultats classés par ordre dégressif : "D'enfer, sensuel, idéal, pepere, instable, homo". La seconde, prétendant tester la sexualité, propose à peu près la même échelle de valeur : "Superman, Boys band, Play boy, cocu, sexy, homo, retourne chez ta mère, infidèle". Dans les deux cas, l"homo" fait figure de repoussoir. Exaspérés, ces étudiants strasbourgeois souhaitent réagir contre les fabriquants de ces machines. Pour les aider, envoyez vos dons au Fonds de lutte pour l'action n°3.

Coût: 10 000F seront nécessaires pour cette affaire. En attendant, nous avons bien entendu fait savoir notre émotion auprès du procureur de la République ainsi que des maires de Strasbourg et de Mulhouse.

Action n°4

Une chambre d'hôte

Le 31 juillet dernier, un couple de femmes a réservé un week end dans une chambre d'hôtes du bois de Bonnance chez M et Mme Maillard à Port le Grand (Picardie). Durant tout le séjour, elles ont été victimes de vexations et de sautes d'humeur de la part de la propriétaire. Le dernier jour, tout a explosé. Le couple qui souhaitait profiter de la piscine après avoir rendu sa chambre (comme les autres clients) a été envoyé balader. "Et alors, je sélectionne et je ne traite pas les gens de la même façon" leur a expliqué la propriétaire : "D'ailleurs je m'en fous complète-

ment. Moi je ne supporte pas les couples de femmes, ici on veut des familles" et enfin "Ca suffit, sortez de chez moi, partez, partez. Moi les gouines ... je ne suis pas une frustrée, j'aime les hommes". Alerté par ce couple, bien décidé à ne pas laissé faire, ProChoix a aussitôt écrit au Guide du routard qui avait recommandé l'adresse et contacté au téléphone l'office du tourisme régional. Lequel a décidé de mener une enquête et de "recadrer" les choses auprès de la propriétaire de la chambre d'hôte. Nous avons aussi écrit au maire du village. Tout en le félicitant de ne pas avoir signé la pétition des maires anti-PaCS, nous nous sommes étonnés auprès de lui de l'attitude de l'un de ses administrés. De son côté, notre couple de voyageuses, a recu une lettre d'excuses des Gîtes de France et a décidé d'écrire au procureur. En guise de réponse, les Gîtes de France ont refusé de prendre position, expliquant que ce "regrettable incident" leur semblait plutôt lié à une "incompatibilité de personnes" qu'à de l'homophobie.

- Coût : 200F (téléphone + timbres) + 10 000 F au cas où les jeunes femmes décideraient de porter plainte.
- A faire: Il reste à convaincre le Guide du routard et les Gîtes de France de vérifier que les établissement qu'ils recommandent sont sinon gay friendly au moins non homophobes.
 Vous pouvez aussi écrire aux adresses suivantes pour vous étonner à votre tour de l'attitude scandaleuse de cette "hôtesse":

Guide du routard, 5 rue de l'arrivée 92190 Meudon.

Office du tourisme d'Abbeville : Mme Catherine Carbonel, 1 place de l'amiral Courbet 80 100 Abbeville (03 22 24 27 92)

Union dép. des offices du tourisme, Mr Lepine 80510 Long.

Conseil général, Mr Mathon : 43 rue de la République 80026 Amiens.

Agence française de l'ingénierie touristique : Mr Philippe Moisset 2 rue Linois 75740 Paris Cedex 15.

Les autres actions à mener...

Sénateurs!

Vous connaissez cet homme C'est votre collègue et pourtant...

En plein hémicycle, cet homme a proposé de rebaptiser le PaCS :

«Pratique de la Contamination Sidaïque»

Il mériterait d'être poursuivi

Mais voilà, Emmanuel Hamel, sénateur du RPR du Rhône, est protégé par son immunité parlementaire.

Votez la levée d'immunité parlementaire d'Emmanuel Hamel! et laissez la justice faire son travail

